



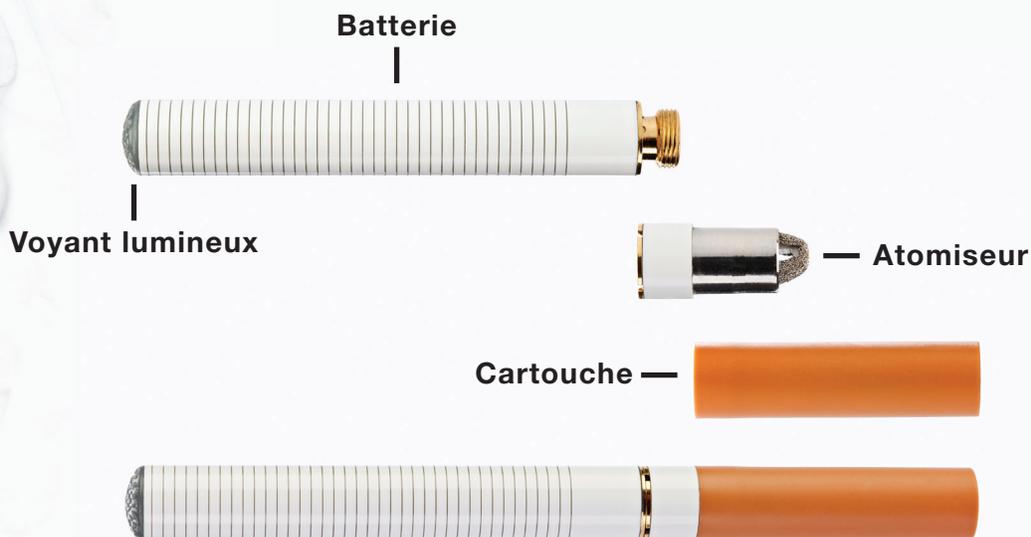
THE CANADIAN DENTAL
HYGIENISTS ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES HYGIÉNISTES DENTAIRE

FICHE D'INFORMATION SUR LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE



QU'EST-CE QU'UNE CIGARETTE ÉLECTRONIQUE?

La cigarette électronique est un dispositif alimenté par batterie, qui imite l'usage de la cigarette classique. Les cigarettes électroniques sont généralement composées de trois parties principales : une batterie, une cartouche qui contient de l'eau, un arôme et parfois de la nicotine dans une base de propylèneglycol et de glycérine, et un atomiseur ou vaporisateur. Tirer des bouffées du dispositif déclenche le mécanisme qui permet à l'atomiseur de chauffer la solution pour produire la vapeur qui est inhalée par l'utilisateur, une action souvent appelée « vapotage ». Il y a souvent un voyant lumineux qui imite le bout d'une cigarette classique.



QUI UTILISE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE?

Depuis l'arrivée de la cigarette électronique dans le marché nord-américain en 2007, son utilisation a augmenté, particulièrement parmi les adolescents et les jeunes adultes. Environ 2,5 millions de Canadiens ont essayé la cigarette électronique. Parmi les raisons qui poussent à l'usage de la cigarette électronique, on retrouve la curiosité, la perception que c'est une alternative moins dommageable que le tabac, le désir de diminuer sa consommation ou d'arrêter de fumer, et la commodité, puisque la cigarette électronique est souvent permise là où l'usage du tabac est interdit.





LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE EST-ELLE SÉCURITAIRE?

Bien que la cigarette électronique soit perçue comme étant moins dangereuse que la cigarette classique, il y a des préoccupations croissantes à l'égard des effets nocifs potentiels sur la santé, de la possibilité de banaliser l'usage du tabac, et une augmentation de l'usage parmi les jeunes. Les ingrédients qui ont été trouvés dans les cigarettes électroniques et dans la vapeur qu'elle produit comprennent :

- la nicotine (une substance qui crée une forte dépendance)
- le formaldéhyde
- les silicates
- des composés cancérigènes, tels que les nitrosamines, les composés carbonylés, les composés organiques volatils (certains à des niveaux semblables à ceux de la cigarette)
- des métaux lourds

Il y a aussi eu une augmentation des empoisonnements accidentels et de l'irritation oculaire et respiratoire associés à l'utilisation de la cigarette électronique. Le danger potentiel résultant de l'exposition à long terme à la vapeur secondaire produite par la cigarette électronique demeure inconnu.

La cigarette électronique n'a pas été autorisée par Santé Canada comme moyen de cesser de fumer. Les personnes qui désirent cesser de fumer devraient parler à leurs fournisseurs de soins, y compris les hygiénistes dentaires, au sujet des traitements sécuritaires et efficaces et le soutien comportemental.

